



Nos réf. : Etudes/eg.vw.fm.sa/23.02  
Dossier suivi par :  
Fabrice Machelart  
☎ 04.66.87.99.16  
[f.machelart@gard.cci.fr](mailto:f.machelart@gard.cci.fr)

Monsieur Thierry Féline  
Maire  
Hôtel de Ville  
Rue Henri Méry  
BP 10  
30220 Saint-Laurent-d'Aigouze

Nîmes, le 18 janvier 2023

Objet :  
Modification n°2 du PLU de la commune de Saint-Laurent-d'Aigouze

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 13 décembre 2022 concernant la notification de la modification n°2 du PLU de la commune de Saint-Laurent-d'Aigouze.

Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier. Nous notons que la modification envisagée concerne :

- L'autorisation de la pose de panneaux photovoltaïques, non plus de manière uniquement intégrée dans la toiture des bâtiments appartenant aux pétitionnaires, mais aussi de manière superposée.

**Les intérêts des entreprises de Saint-Laurent-d'Aigouze n'étant pas impactés par cette modification, la Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable à la modification n°2 du PLU de Saint-Laurent-d'Aigouze.**

Nous sommes satisfaits des modifications apportées au PLU et nous sommes convaincus de leurs impacts futurs en faveur du développement de la commune.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Éric Giraudier  
Président